

CHARTE POLES ESPOIRS OCCITANIE

« Pour que ce soit profitable à tous »

Les Pôles Espoirs de l'Occitanie de Montpellier et Toulouse sont des structures du Parcours de Performance Fédéral sous la responsabilité de la lique.

Afin que ces structures soient profitables à tous, les utilisateurs doivent s'engager à respecter cette charte. Tous les athlètes des Pôles Espoirs en leur qualité d'internes ou d'externes sont déjà soumis au règlement

Les judoka extérieurs (athlètes, stagiaires des formations et enseignants licenciés) sont accueillis deux fois par semaine sur les entraînements « ouverts ».

Nous leur demandons de s'engager à respecter les règles ci-dessous :

√ Respect des horaires :

Un judoka (pratiquant ou enseignant) se doit d'être à l'heure à un entraînement (Salut) s'il veut pouvoir monter sur le tapis. S'il ne peut arriver pour le début de la séance, il en informe au préalable le responsable du Pôle Espoirs qui lui indiquera la conduite à tenir. Il sera soit autorisé à monter sur le tapis soit il assistera à la séance depuis les tribunes.

✓ Respect des personnes :

Tous les judoka s'engagent à respecter toutes les personnes présentes (encadrement technique, professeurs de clubs, personnels des installations, judoka du pôle espoirs, judoka extérieurs)

✓ Salut:

intérieur du PPF.

Les enseignants sont invités à saluer avec l'encadrement des Pôles Espoirs selon le protocole mis en place. Les judokas extérieurs se joignent à ceux du pôle.

✓ Respect des lieux mis à disposition :

Respect du dojo, des vestiaires, des sanitaires et hygiène personnelle irréprochable (judogi propre, zoori). Pas de sortie du tapis pendant la séance sans autorisation de l'encadrant du Pôle Espoirs.

✓ Consignes d'encadrement pour les enseignants :

Chaque enseignant s'engage à **suivre uniquement** les athlètes licenciés dans son club. Il n'interfère pas dans le déroulement de la séance. Ces interventions se feront hors des temps de randori (coaching interdit).

✓ <u>Double appartenance :</u>

Si un professeur souhaite obtenir la participation d'un judoka du Pôle Espoirs en double appartenance à une compétition, il prendra d'abord contact avec le professeur ou Président du club et non directement avec le judoka concerné.





CHARTE POLES ESPOIRS OCCITANIE

« Pour que ce soit profitable à tous »

✓ Conditions de changement de club pour les judoka en Pôle :

Nous vous rappelons que les Pôles Espoirs ne sont pas des lieux destinés aux recrutements des clubs. Si un changement de club est souhaité, la procédure fédérale devra être scrupuleusement respectée.

Pour les judoka de moins de 19 ans au 31/12/suivant la demande, l'accord du Président du club d'origine est obligatoire. Les contacts se feront à l'extérieur des pôles, entre enseignants ou Présidents, les judoka ne pouvant être contactés directement.

Le formulaire de changement de club disponible sur le site France judo: https://www.ffjudo.com/resource-file/document/1694088537 ca759659beed5ec22681.pdf

L'observation de ces différentes règles favorisera un environnement favorable à la réussite des judoka. Tout manquement constaté fera l'objet d'une sanction.

Je soussigné, (nom prénom) :		
Enseignant représentant le/les club(s) de :		
M'engage à respecter en tout point la charte ci-dessus et à ne p	pas entrer en contact (y co	ompris en randori)
avec des judoka autre que de mon club.		
	Fait le	
	T GREAT	

Signature:

